

RESOLUTION N° AGN/57/RES/21 <u>OBJET :</u> Fin de mandat du Président de l'O.I.P.C.-Interpol John R. Simpson	CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION : 1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1988 1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Divers
---	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 57ème session à Bangkok, du 17 au 23 novembre 1988,

CONSTATANT que le mandat de M. John R. Simpson, Président de l'O.I.P.C.-Interpol vient à expiration,

COMPTE TENU du fait que M. Simpson a oeuvré de façon particulièrement méritoire en vue de renforcer les moyens d'action de l'Organisation et d'accroître l'efficacité de la coopération policière internationale,

TIENT à remercier M. Simpson de l'action qu'il a menée dans l'intérêt de l'Organisation au cours de son mandat,

MANIFESTE l'estime particulière dans laquelle elle le tient en lui conférant le titre de Président honoraire de l'Organisation internationale de police criminelle.
